



Extrait du Procès verbal du Conseil de l'Ordre du  
Mardi 10 mars 2009

Le Conseil de l'Ordre des Avocats de la Cour d'Appel de Nîmes sous la présidence de son Bâtonnier a voté à l'unanimité la motion ainsi libellée.

Le Conseil de l'Ordre réuni le 10 mars 2009, prenant connaissance de la plainte déposée par Monsieur le préfet du Rhône à l'encontre de Maître Cynthia GALLI pour des propos tenus par elle lors d'une audience du juge des libertés et de la détention dans le cadre stricte de la défense de sa cliente, étrangère retenue :

- S'indigne de l'atteinte portée au principe de l'immunité dont bénéficient les avocats en application des dispositions de l'article 41 de la Loi du 29 juillet 1881,
- S'insurge contre cette nouvelle entrave à la libre expression des avocats dans le cadre de leur mission de défense,
- S'honore de l'action quotidienne des membres du groupe des avocats des étrangers qui assurent, dans des conditions très difficiles, la mission essentielle de défense des libertés des plus démunis,
- et appelle l'ensemble des avocats de France et les institutions qui les représentent à prendre position pour la défense de cette liberté fondamentale.

Le Conseil de l'Ordre a décidé que cette motion serait diffusée à l'ensemble de tous les barreaux, au Conseil National des Barreaux, à la Conférence des Bâtonniers ainsi qu'à la presse.

Fait à Nîmes, le 12 mars 2009

Patrick LEONARD  
Bâtonnier de l'Ordre

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Patrick Leonard', written in a cursive style.